

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2223

19 octobre 2010

### SOMMAIRE

Atelves S.A. ....	106666	Fininfra Participation S.à r.l. ....	106677
Atelves S.A. ....	106658	FIRST LuxCo 1 ....	106687
Atelves S.A. ....	106658	FIRST LuxCo 2 S.à r.l. ....	106687
Atelves S.A. ....	106667	FIRST Top LuxCo ....	106687
Atelves S.A. ....	106666	Fortis Lease Group S.A. ....	106677
Belimmo T I S.A. ....	106658	Galabau Mock GmbH ....	106688
Benelux Leading Capital Investors S.à r.l. .....	106698	Galabau Mock GmbH ....à r.l. ....	106688
BRE/GH II Erfurt I Manager S. à r.l. ....	106668	Gedeon S.A. ....	106687
Capio LuxHolding S. à r.l. ....	106667	GP3 Groupe Conseil (Europe) S.à r.l. ...	106688
Capio LuxTopHolding S.à r.l. ....	106667	Hattrick Lux No. 2 S.à r.l. ....	106688
Capital Investment Management Compa- ny ....	106668	Hattrick Lux No. 3 S.à r.l. ....	106688
Carbon Management S.A. ....	106699	Hattrick Lux No. 4 S.à r.l. ....	106689
Chemolux S.à r.l. ....	106699	Helpack S.A.H. ....	106700
Cippus S.A. ....	106700	Hoko Pacific S.à r.l. ....	106689
CLS Luxembourg S.à r.l. ....	106700	Hurrikan Power Funding Holding S.à r.l. .....	106689
Crystal Venture Capital S.à r.l. ....	106667	Hurrikan Power Funding Holding S.à r.l. .....	106689
Dotcorp Finance S.à r.l. ....	106700	Immobilière Lydia De Marco S.à r.l. ....	106689
Dotcorp Finance S.à r.l. ....	106701	Immofinanz S.A. ....	106690
Dreamlane Finance S.A. ....	106702	Iron Ore Lux ....	106668
Ducie Street Sàrl ....	106702	Isola Group ....	106690
Eastern Progress Investment S.A. ....	106676	Jef Financière S.A. ....	106702
Eastern Progress Investment S.A. ....	106676	Kanlpe S.A.H. ....	106703
EAVF Mustang S.à r.l. ....	106676	KKR Columba Four S.à r.l. ....	106678
Ehoran Kan S.A. ....	106676	Ksar Invest S.A. ....	106703
Eril S.A. ....	106703	LJMF Investments S.A. ....	106704
Euro-Gate ....	106676	Orchid Lux S.à r.l. ....	106699
European W2W Participations S.à r.l. ..	106675	Patinvest S.A. ....	106699
Fablon S.à r.l. ....	106677	Polar Windows S.à r.l. ....	106702
Farina European Invest S.A. ....	106678	Pro'J Danse ....	106704
Fegon International S.A. ....	106686	Pucc S.à r.l. ....	106690
Fiduciaire Claude Uhres et Cie S.A. ....	106686	Securitas S.A. ....	106704
Fininfra ....	106677	Wigical Group ....	106658

**Wigical Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.  
R.C.S. Luxembourg B 93.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121905/10.

(100137604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Atelves S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 61, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 53.477.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg le 9 septembre 2010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Boris SCHMIT  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010121915/12.

(100137937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Atelves S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 61, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 53.477.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Boris SCHMIT  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010121916/11.

(100137941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Belimmo T I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 155.309.

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur Alzette.

**A COMPARU:**

La société anonyme «BELIMMO S.A.», établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi (matricule numéro 20052208425), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 30964,

représentée par Monsieur Nico BINDELS, directeur de sociétés, demeurant à L-7792 Bissen, 8, Cité Jean Souvignier, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société, avec pouvoir de l'engager valablement en toutes circonstances par sa seule signature,

ici représenté par Monsieur Luc BRAUN, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «BELIMMO T I S.A.».

**Art. 2.** La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 1.400.000,00-) représenté par QUATORZE MILLE (14.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,00-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur – délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 11.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à quinze heures et pour la première fois en deux mille dix.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 14.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire les actions comme suit:

- BELIMMO S.A. ....	14.000 actions
TOTAL: .....	14.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature évalué à sa valeur vénale de UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 1.400.000,00-) par le comparant la société anonyme «BELIMMO S.A.» dûment représentée du bien ci-après désigné:

Une parcelle de terrain située sur l'ancien site industriel Belval-Ouest dans le quartier dénommé Square-Mile, inscrite au cadastre comme suit:

COMMUNE D'ESCH-SUR-ALZETTE, SECTION A D'ESCH-NORD:

Numéro 1884/17835, lieu-dit "ARBED-BELVAL", place contenant 26 ares 42 centiares.

Cet immeuble est évalué à la somme de UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 1.400.000,00-) .

#### *Titre de propriété*

L'immeuble pré-décrit appartient à la société anonyme «BELIMMO S.A.» pour l'avoir acquis de La Société de développement AGORA s.à r.l. et Cie, société en commandite simple, avec siège social à L - 4361 Esch-sur-Alzette, 3, avenue du Rock'n' Roll, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, ayant agi tant en son nom personnel qu'en remplacement de son confrère empêché Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2009, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg le 7 janvier 2010, volume 1725, numéro 28.

#### *Conditions de l'apport immobilier*

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société "BELIMMO TI S.A.".

L'immeuble est apporté dans l'état dans lequel il se trouve actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes de l'immeuble ni pour les autres indications cadastrales, la différence excédât-elle un vingtième de celle indiquée au cadastre, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de la société.

Le comparant pré-qualifié déclare que l'immeuble est libre de toutes dettes, charges, privilèges et hypothèque.

A partir de ce jour toutes les impositions et contributions généralement quelconques concernant l'immeuble apporté sont à charge de la société.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 1<sup>er</sup> septembre 2010, dressé par un réviseur indépendant, à savoir EWA REVISION S.A., ayant son siège social à L-9053 Ettelbrück, 45 Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38937, nommé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 7 juin 2010.

Les conclusions du rapport du réviseur indépendant sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de € 1.400.000.-, ne correspond pas au moins aux 14.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune à émettre en contrepartie.».

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

### Servitudes

Il résulte d'un acte de modification des statuts avec apport en nature reçu en date du 13 novembre 2002 par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 18 novembre 2002, volume 1354, numéro 81, que le prédit immeuble est grevé des servitudes suivantes reprises textuellement ci-après:

"Rappel des servitudes existantes:

ARBED et Profil ARBED rappellent et confirment les servitudes réciproquement consenties antérieurement et libellées notamment dans un acte d'augmentation de capital de ProfilARBED du 9 juin 1993, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 8 juillet 1993, volume: 937, numéro: 120.

Dans le but d'assurer une bonne exploitation des immeubles formant l'assiette du droit de superficie et des autres immeubles apportés ainsi que des autres immeubles de la société ARBED, y inclus les droits de superficie que la société ARBED a concédés ou pourra concéder à l'avenir, et des immeubles de la société en nom collectif Immobilière SCHLASSGOART (groupe ARBED), ayant son siège social à Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, pour laquelle société ARBED stipule et se porte fort, les parties constituent présentement un certain nombre de servitudes réciproques, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, en surface, en sous-sol, et par les airs, grevant les immeubles formant l'assiette du droit de superficie et les autres immeubles apportés, et profitant aux autres immeubles de la société ARBED, y inclus les droits de superficie que la société ARBED a concédés ou pourra concéder à l'avenir, et à ceux de la société en nom collectif Immobilière SCHLASSGOART (groupe ARBED), et inversement.

Ces servitudes sont destinées à assurer la circulation et le transport des personnes, des biens, des informations, des fluides et des énergies.

Il s'agit notamment des servitudes suivantes:

- des gazoducs, plus particulièrement le gazoduc Belval-Differdange, (n'existe plus) et le gazoduc Belval-Terre Rouge-Schifflange;

- des oxyducs;

- des azoducs;

- des liaisons ferroviaires, plus particulièrement les voies ferrées

\* Belval-Differdange

\* Belval-Schifflange

\* Belval-Terre Rouge-Schifflange

- des lignes haute tension;

- les voies de circulation existantes donnant accès à la voirie publique;

- les conduites d'eau, plus particulièrement celle allant de l'ancienne mine Thillenberg à l'usine de Differdange;

(non concerné par les immeubles faisant l'objet des présentes),

- les canalisations des eaux de surface et des eaux usées;

- les conduites de gaz;

- les réseaux de câbles électriques, téléphoniques et de fibres optiques;

- les trains de rouleaux et les étendages d'évacuation des coulées continues et de transfert de billettes

- les installations desservant un lot et empiétant sur un lot adjacent.

Cette énumération est énonciative et non pas limitative.

L'entretien des installations et réseaux techniques ainsi que des ouvrages par lesquels s'exercent les servitudes est à charge du bénéficiaire des servitudes. S'ils sont plusieurs, ils y participent au prorata de leur utilisation.

En cas d'extinction des servitudes par la mise hors service définitive des installations et réseaux techniques ainsi que des ouvrages précités, les frais de démolition et de remise en état des lieux seront à charge des bénéficiaires et anciens bénéficiaires des servitudes selon une clé de répartition à négocier entre eux.

Le tout sans préjudice des servitudes résultant du Code Civil et des titres dûment transcrits.

En vertu du prédit acte les servitudes suivantes ont été constituées au profit du site industriel ProfilARBED:

Dans la mesure où ces servitudes n'existent pas déjà, AGORA, ARBED et ProfilARBED conviennent de constituer les servitudes suivantes à charge du site Belval-Ouest présentement apporté et

- au bénéfice des autres sites industriels sis au Grand-Duché de Luxembourg et en France de ARBED et de ses filiales et de leurs ayants-cause, et notamment au profit du site industriel adjacent d'Esch-Belval appartenant en pleine-propriété ou pour le tréfonds à ProfilARBED, ainsi que

- au bénéfice du réseau de lignes électriques géré par SOTEL Réseau et Cie, reliant et approvisionnant les autres sites industriels sis au Grand-Duché de Luxembourg d'ARBED et de ses filiales.

Il s'agit des servitudes suivantes, consistant en la charge de subir la pose, l'implantation, le surplomb, le passage de lignes, conduites, véhicules, trains, installations industrielles et l'écoulement des eaux;

1. lignes électriques haute tension, moyenne tension et basse tension indiquées sur un plan de servitudes intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitudes - énergie électrique",

2. conduites de gaz naturel

indiquées sur un plan de servitudes intitulé "Acte apport ARBED/AGORA, servitudes - conduites à gaz naturel",

3. lignes téléphoniques et câbles de commande

indiquées sur un plan de servitudes intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitudes - Téléphone/câbles de commande",

4. câbles de fibre optique

indiqués sur un plan de servitudes intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitudes - fibre optique",

5. lignes ferroviaires (actuelles et en projet) avec bande non aedificandi, indiquées sur un plan de servitudes intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitudes - voies ferrées",

6. câbles de commande d'aiguillage ferroviaire et poste de commande indiqués sur un plan de servitudes intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitudes - commandes d'aiguillage ferroviaire",

7. canaux à câbles et conduites souterrains

indiqués sur un plan de servitudes intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitudes - canaux souterrains",

8. servitudes de prise et d'écoulement d'eau:

8.1. conduite d'eau épurée entre la station d'épuration et les étangs de ProfilARBED;

8.2. servitude d'écoulement des eaux naturelles affluant sur les terrains apportés;

8.3. servitude de prise d'eaux naturelles affluant sur les terrains apportés et se déversant naturellement dans les étangs d'eaux industriels de ProfilARBED;

8.4. conduites d'eau par lesquelles le ruisseau "Wünschelbach" et le ruisseau "Dipbach" se déversent dans les étangs de ProfilARBED indiqués sur un plan de servitudes intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitudes - servitude d'écoulement sur terrains AGORA",

9. servitude d'accès à la halle des soufflantes indiquée sur un plan de servitudes intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitudes halle des soufflantes - droit de superficie servitude d'accès",

10. servitude d'accès à l'atelier service transports indiquée sur un plan de servitudes intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitudes - atelier traction - droit de superficie/servitude d'accès",

11. servitude d'accès vers le crassier d'Ehlerange indiquée sur un plan de servitudes intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitude de passage au crassier d'Ehlerange",

La servitude d'accès vers le crassier d'Ehlerange s'éteindra automatiquement au 31 mars 2003.

12. servitude de passage à piétons pour les collaborateurs de ProfilARBED à partir de la station ferroviaire Belval-Usines jusqu'au site industriel adjacent de ProfilARBED indiquée sur un plan de servitude "Acte d'apport ARBED/AGORA, servitude de passage pour piétons",

13. droit d'approvisionnement en eau potable et éclairage des rues.

Aussi longtemps que ProfilARBED reste industriellement active sur le site d'Esch/Belval-Ouest présentement rapporté, soit dans le cadre des droits de superficie dont question aux présentes, soit à un autre titre,

- AGORA permet à ProfilARBED de maintenir en service l'approvisionnement du prédit site en eau potable en provenance du site industriel ProfilARBED d'après le réseau d'eau potable renseigné sur le plan ci-annexé intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA - Conduites d'eau potable" et

- AGORA permet à ProfilARBED de maintenir en service l'éclairage des rues nécessaires à l'accès de ces derniers et qui est renseigné sur le plan ci-annexé, intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA - Eclairage".

Ces servitudes ou droits sont encore indiqués sur un plan général du site intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA, Ensemble des servitudes".

Les parties reconnaissent que les indications desdits plans sont schématiques et sous forme d'esquisses et ne sauraient limiter le plein exercice desdites, servitudes par le propriétaire du fonds dominant tel qu'il résulte du présent acte dont le texte prime donc sur les plans.

La liste des servitudes ci-dessus a été établie avec un soin raisonnable par ProfilARBED et SOTEL Réseau & Cie et renseigne, d'après l'état actuel de leurs recherches, toutes les servitudes à charge du site Belval-Ouest présentement apporté nécessaires pour l'exploitation des sites industriels d'ARBED, de ses filiales et ayant-cause et notamment du site industriel adjacent d'Esch-Belval ainsi que du réseau de lignes électriques de SOTEL Réseau & Cie.

Les servitudes impliquent un droit d'accès aux conduites, lignes et autres ouvrages ainsi qu'une interdiction de construire et de planter des arbres sur une bande de terrain de quatre (4) mètres de chaque côté desdites conduites, lignes et autres ouvrages. ProfilARBED s'oblige à accorder à AGORA le droit d'établir, à l'intérieur de la prédite bande de terrain des lignes, conduites et câbles à condition qu'ils ne gênent en aucune façon l'exploitation des servitudes de ProfilARBED.

Les servitudes comportent également le droit de maintenir et de remplacer les infrastructures de support (pylônes, canaux et autres ouvrages) sur ou dans lesquelles les lignes, conduites et câbles sont posés. Des modifications substantielles au tracé ou à l'architecture des infrastructures de support ne seront décidées qu'en concertation avec AGORA et



en veillant à l'intégration de la conception de ces ouvrages dans l'aménagement de l'ensemble du site. Cette obligation restera en vigueur après la vente des terrains concernés par AGORA qui conclura à cet effet un accord avec les futurs propriétaires.

La servitude de lignes ferroviaires (actuelles et en projet) comporte une servitude d'accès vers les lignes ferroviaires longeant la limite du site Belval-Ouest présentement apporté et une servitude de non aedificandi sur une bande de terrain de quatre (4) mètres de chaque côté de la ligne d'accès projetée.

La servitude de prise d'eaux naturelles affluant sur l'ensemble des terrains apportés et se déversant naturellement dans les bassins et étangs à eaux industrielles de ProfilARBED implique pour le propriétaire du fonds servant l'obligation, lors de l'aménagement dudit fonds servant, de respecter et d'assurer un déversement de toutes ces eaux naturelles, notamment des eaux de pluie, vers lesdits bassins et étangs dans toute la mesure de la capacité de ces derniers.

ProfilARBED respectivement SOTEL Réseau & Cie s'engagent à prendre à leur charge l'entretien et les réparations des conduites, lignes, câbles, canaux, installations et équipements faisant l'objet des servitudes indiquées ci-avant ainsi que des supports spécialement construits sur lesquels les lignes et conduites sont fixées. AGORA ainsi que ses ayants cause sont déchargés pendant un délai de 5 ans de toute responsabilité pour tout dommage aux équipements indiqués ci-avant provenant de l'état des immeubles et infrastructures situés sur les terrains apportés. A l'expiration de cette période, ils n'engageront leur responsabilité pour de pareils dommages qu'en cas de négligence grave. L'exonération et la limitation de responsabilité au profit d'AGORA et des ses ayants-cause est limitée aux dommages causés aux infrastructures de support, pylônes, canaux et câbles appartenant à ProfilARBED et SOTEL Réseau et faisant l'objet des servitudes indiquées ci-avant.

Sans préjudice à ce qui précède, les bénéficiaires des servitudes renoncent par ailleurs à toute action, judiciaire ou extra judiciaire, contre AGORA et ses ayants-cause en cas d'accidents, de dégâts ou de préjudices subis directement ou indirectement par eux ou par les prédites personnes sur le site de Belval-Ouest, quelle que soit la cause ou origine de ces accidents, dégâts ou préjudices.

Les bénéficiaires tiendront enfin AGORA et ses ayants-cause quitte et indemne de toute demande émanant d'un de leurs préposés ou mandataires du chef d'accidents, de dégâts ou de préjudices subis directement ou indirectement par le demandeur dans l'exercice de ses fonctions sur le site de Belval-Ouest, quelle que soit la cause ou l'origine de ces accidents, dégâts ou préjudices.

Les bénéficiaires des servitudes sont à considérer comme commettants des personnes engagées, chargées ou mandatées par eux et circulant sur le site de Belval-Ouest pour leur compte ou sur leurs ordres ou instructions et répondent dès lors, tant à l'égard d'AGORA et de ses ayants-cause qu'à l'égard des tiers de tout dommage pouvant survenir sur le site de Belval-Ouest du fait des prédites personnes.

c) Constitution de servitudes au bénéfice du site Belval Ouest:

1. ProfilARBED et ARBED s'engagent dès à présent à accorder au bénéfice du site Belval-Ouest (d'AGORA) ou de ses ayants-cause les servitudes nécessaires pour permettre le passage de pont / édifices ferroviaires, routiers et piétonniers au-dessus des lignes ferroviaires de ProfilARBED sous la condition que les activités de ProfilARBED ne soient nullement gênées ou entravées. Le tracé de cette servitude résulte d'un plan de servitude intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA servitudes - Pont Esch-Usines" ci-annexé.

2. En attendant la construction de la nouvelle gare et du pont ferroviaire, ARBED met le pont actuel à la disposition du personnel et des contractants d'AGORA. Les modalités de cette mise à disposition ainsi que la responsabilité à l'égard des utilisateurs du pont feront l'objet d'un contrat séparé entre ProfilARBED, ARBED et AGORA.

3. AGORA et ProfilARBED conviennent de constituer à charge du site industriel adjacent d'Esch-Belval de ProfilARBED et au bénéfice du site de Belval-Ouest présentement apporté deux servitudes de passage dont la durée maximale est limitée à trois ans aux fins de permettre l'accès à ce dernier et qui sont renseignées sur le plan de servitude intitulé "Acte d'apport ARBED/AGORA servitude de passage au profit d'AGORA" ci-annexé.

Au cas où à la fin de cette période, le site Belval-Ouest ne serait pas encore suffisamment viabilisé pour permettre l'accès au site entier à partir des voies publiques, ProfilARBED autorisera AGORA pendant une durée déterminée, qui sera convenue d'un commun accord, à utiliser l'accès à partir de son site industriel adjacent.

La servitude de passage pour tout trafic s'éteindra automatiquement dès que le nouvel accès à partir du réseau public aura été réalisé.

La servitude de passage pour trafic léger est utilisable uniquement dans le cadre du développement du site désaffecté d'Esch/Belval-Ouest. Elle s'éteindra automatiquement dès que la nouvelle infrastructure ferroviaire envisagée dans le cadre du déplacement de la servitude relative aux lignes ferroviaires aura été réalisée.

AGORA effectuera tous les travaux nécessaires d'aménagement et de sécurisation de ces chemins d'accès grevés par les prédites servitudes de passage.

4. AGORA et ProfilARBED conviennent de constituer à charge du site industriel adjacent d'Esch-Belval de ProfilARBED et au bénéfice du site Belval-Ouest présentement apporté une servitude de passage afin de permettre aux sapeurs pompiers ou autres services de secours l'accès au site Belval-Ouest par le site industriel de ProfilARBED. ProfilARBED s'engage également à prendre toutes les dispositions techniques nécessaires pour interrompre, sur le site industriel, le service

transport par rail en cas d'alerte d'incendie et pour permettre l'ouverture des portes de secours vers le site industriel adjacent. Toute l'infrastructure technique nécessaire à la réalisation de ce dispositif est à charge d'AGORA.

Les parties reconnaissent que les indications desdits plans sont schématiques et sous forme d'esquisses et ne sauraient limiter le plein exercice desdites servitudes par le propriétaire du fonds dominant tel qu'il résulte du présent acte dont le texte prime donc sur les plans.

5. ProfilARBED et ARBED accorderont à charge de leurs sites industriels et au bénéfice du site Belval-Ouest toutes les servitudes nécessaires, continues ou discontinues, en surface, en sous-sol, et par les airs afin de permettre l'aménagement desdits terrains (p.ex. ponts, tunnels) à condition que ces servitudes ne dérangent en aucune façon les exploitations industrielles, actuelles et futures, poursuivies sur les sites industriels de ProfilARBED et s'intègrent dans l'aménagement et la viabilisation du site industriel.

6. Dans la mesure où ProfilARBED a des capacités disponibles, elle s'engage à effectuer au profit d'AGORA des services de transports sur ses lignes, conduites et câbles dont elle dispose sur le site Belval-Ouest présentement apporté.

ProfilARBED ne pourra plus faire valoir des droits sur les tracés des anciennes servitudes qui auront été déplacées en dehors des limites des terrains apportés.

d) Charge des frais en cas de déplacement et en cas d'extinction des servitudes et des droits de superficie:

1. Les servitudes relatives aux lignes et installations ferroviaires compris les câbles de commande d'aiguillage ferroviaires, aux lignes haute, moyenne et basse tension et aux conduites de gaz naturel.

Pour autant qu'elles en sont propriétaires, ProfilARBED et SOTEL Réseau & Cie consentent au déplacement des lignes, conduites et installations relatives à ces servitudes.

L'intégralité des frais de démontage, d'enlèvement, de déplacement et de reconstruction de ces lignes et conduites ainsi que de leurs ouvrages de support et équipements accessoires à l'extérieur de l'enceinte des terrains apportés incombera à AGORA.

ProfilARBED est d'accord à ce que le déplacement des lignes et installations ferroviaires se fasse en deux étapes.

La partie de la ligne ferroviaire traversant les immeubles loués par SOTEG ne peut être déplacée qu'après le déménagement de cette dernière dans des nouveaux locaux qui seront construits sur un site du Domaine Schlassgoart. Toutes les parties au présent acte feront leurs meilleurs efforts surtout auprès des autorités publiques compétentes en matière de plan d'aménagement et d'autorisation de bâtir afin que cette partie de la ligne puisse être déplacée au plus tard le 30 juin 2005. Elles concerteront leurs efforts afin d'éliminer tout risque de retard et d'amener le projet à sa bonne fin dans le prédict délai.

ProfilARBED consentira au déplacement de toute autre servitude si l'intégralité des frais y afférents sera prise en charge par AGORA.

ProfilARBED et SOTEL privilégieront les solutions les plus économiques à condition d'être mises dans une situation équivalente au point de vue fonctionnel. Elles feront usage du matériel récupérable dans toute la mesure du possible.

Sans préjudice des droits du futur gestionnaire de ce réseau de distribution du site Belval-Ouest, les lignes et conduites électriques de SOTEL Réseau & Cie seront déplacées de façon à permettre à cette dernière de garder accès au site Belval-Ouest et de maintenir ouverte la possibilité du transport d'énergie électrique par SOTEL Réseau & Cie jusqu'au futur réseau de distribution d'électricité de ce site.

En tout cas, en attendant la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique sur le site en question, il appartiendra à SOTEL Réseau & Cie de transporter l'énergie électrique vers les établissements actuels situés sur le site Esch/Belval-Ouest et exploités par ProfilARBED S.A.

2. Canaux à câbles et conduites souterrains visés sub 11) Servitudes, b) , 7.

Les constructions souterraines traversées par une multitude de câbles et de lignes ainsi que de conduites d'eaux usées ne seront pas démolies et resteront à la disposition de ProfilARBED pour la durée d'exploitation de son site industriel adjacent d'Esch/Belval.

Les terrains apportés feront l'objet d'un aménagement et d'une utilisation qui tiendront compte de l'existence des canaux à câbles et conduites souterrains. Au cas où il serait cependant nécessaire de déplacer les câbles, lignes et conduites traversant les canaux à câbles et conduites souterrains les frais d'enlèvement et de remplacement seront pris en charge par AGORA.

En cas d'impérieuse nécessité cependant rendant absolument indispensable la démolition de ces ouvrages souterrains, AGORA et ARBED se mettraient d'accord sur la prise en charge des frais. ProfilARBED ne sera pas exposée à des frais en cas de démolition de ces ouvrages souterrains.

3. Installations, équipements et ateliers situés sur l'assiette des droits de superficie visés sub articles 9) et 10) des clauses et conditions d'apport.

Le déplacement des lignes électriques à haute, moyenne et basse tension impliquera nécessairement celui de la sous-station de distribution d'énergie électrique et du parc des transformateurs situés sur le terrain formant l'objet du droit de superficie (Halle des soufflantes) visé sub 9) des clauses et conditions d'apport. Les frais relatifs à l'enlèvement et au déplacement de la prédite sous-station et du parc des transformateurs feront partie des frais de déplacement afférents aux lignes électriques visées sous 1. de la liste des servitudes ci-avant.



Le déplacement des lignes et installations ferroviaires impliquera nécessairement celui de l'Atelier Traction situé sur le terrain formant l'objet du droit de superficie (Atelier Traction) visé sub 10) des clauses et conditions d'apport. Les frais relatifs à la démolition et le remplacement de l'Atelier Traction feront partie des frais afférents au déplacement de la voie ferrée et des installations ferroviaires visées sous 5. de la liste des servitudes ci-avant.

#### 4. Concernant des servitudes inconnues mais présentes.

Au cas où dans le futur des conduites supplémentaires seraient découvertes et seraient indispensables pour l'exploitation de ProfilARBED ou du réseau de SOTEL Réseau & Cie et pour lesquelles une servitude existe, le suivant s'applique:

AGORA et ProfilARBED respectivement SOTEL Réseau & Cie se mettront d'accord sur la présence respectivement sur le déplacement de cette conduite y compris en ce qui concerne les frais.

Cet accord est limité jusqu'au jour où, comme planifié, les conduites actuelles de gaz, électricité, eau potable et eaux usées seront déplacées et les servitudes éteintes. Au cas où après cette date des conduites et des canaux appartenant aux bénéficiaires des servitudes seraient découvertes sur le site d'AGORA, ceux-ci sont tenus de les enlever à leurs frais.

Parmi les servitudes visées ci-dessus, les servitudes suivantes concernent plus particulièrement le lot vendu, sans préjudice à toutes autres servitudes l'intéressant à un titre ou à un autre:

##### a) Servitude de ligne de haute tension 220 kV

Cette servitude s'éteindra dès lors qu'AGORA aura achevé le déplacement de la ligne 220 kV et que CEGEDEL S.A. aura, en conséquence, émis l'autorisation de radiation de la servitude.

Cette servitude comporte également le droit de maintenir et de remplacer les infrastructures de support (pylônes, canaux et autres ouvrages), sur ou dans lesquelles lignes, câbles ou conduites sont posés. Selon l'acte d'apport du 13 novembre 2002, des modifications substantielles au tracé ou à l'architecture des infrastructures de support ne seront décidées par le bénéficiaire de la servitude qu'en concertation avec AGORA et en veillant à l'intégration de la conception de ces ouvrages dans l'aménagement de l'ensemble du site. Pour autant que le lot vendu soit concerné par de telles mesures, AGORA se concertera au préalable avec l'acheteur.

##### b) Servitude d'évacuation des eaux de surface.

La servitude relative aux eaux naturelles, qui comporte une servitude d'écoulement des eaux naturelles affluant sur les terrains apportés par ARBED S.A. à AGORA ainsi qu'une servitude de prise d'eaux naturelles affluant sur lesdits terrains et se déversant naturellement dans les étangs d'eaux industriels de ProfilARBED, implique pour le propriétaire du lot vendu l'obligation de garantir, lors de l'aménagement des terrains, la continuité de l'écoulement de toutes ces eaux, et en particulier de l'eau de pluie, vers les étangs et réservoirs.

En cas de dépassement de la limite de capacité de réception des réservoirs et étangs, une conduite de délestage évacuera les eaux excédentaires vers la canalisation publique.

Parmi les servitudes visées ci-avant, les servitudes suivantes concernent plus particulièrement les parcelles vendues, sans préjudice de toutes autres servitudes l'intéressant à un titre ou à un autre:

- Servitude d'évacuation des eaux de surface.

- Servitude relative aux eaux naturelles, qui comporte une servitude d'écoulement des eaux naturelles affluant sur les terrains apportés par Arbed S.A. à Agora ainsi qu'une servitude de prise d'eaux naturelles affluant sur lesdits terrains et se déversant naturellement dans les étangs d'eaux industriels de ProfilArbed, impliquent pour le propriétaire des parcelles vendues l'obligation de garantir, lors de l'aménagement de ces terrains, la continuité de l'écoulement de toutes ces eaux, et en particulier de l'eau de pluie, vers les étangs et réservoirs visés dans la limite de leur capacité de réception.

Servitude d'accès vers les lignes ferroviaires longeant la limite du site Belval-Ouest et la servitude d'une zone non aedificandi sur une bande de terrain de quatre mètres.

#### *Caractéristiques particulières du terrain*

La partie acquéreuse ne fera valoir aucune revendication du fait de l'exploitation industrielle antérieure du site Belval - Ouest en dehors des mesures d'assainissement définies par le concept d'assainissement autorisé par le Ministère de l'Environnement dont la partie acquéreuse a pris connaissance et dont la partie venderesse tient une copie à la disposition de cette dernière sur simple demande de celle-ci.

En cas de revente du terrain ou des immeubles y érigés, elle imposera la même obligation aux acheteurs avec engagement de la part de ceux-ci de l'imposer à leur tour à d'éventuels cessionnaires.

Pour toutes les conditions qui ne sont pas prévues au présent acte, la partie s'en réfère à l'acte de vente précité du 23 décembre 2009 et dont elle reconnaît avoir reçu du notaire instrumentaire une copie en bonne et due forme.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 18.000,00-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Nico BINDELS, directeur de sociétés, né à Ettelbruck le 21 octobre 1949, demeurant à L-7792 Bissen, 8, Cité Jean Souvignier,

- Monsieur Gilles Nicolas BINDELS, directeur de sociétés, né à Luxembourg le 15 avril 1981, demeurant à MC-98000 Monaco, 1, rue des Genêts,

- Monsieur Claude BINDELS, directeur de sociétés, né à Ettelbruck le 20 août 1960, demeurant à L-3345 Leudelange, 15, Belle Vue.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée «EURAUDIT S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42889.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

5) Monsieur Nico BINDELS, pré-qualifié, est nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

6) L'adresse de la société est fixée au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.Braun, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10572. Reçu huit mille quatre cents euros

1.400.000,00 € à 0,5% = 7.000,00 €

+ 2/10 = 1.400,00 €

8.400,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121460/447.

(100137851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Atelves S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 61, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 53.477.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Boris SCHMIT

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010121917/11.

(100137948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Atelves S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 61, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 53.477.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Boris SCHMIT  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010121918/11.

(100137952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Atelves S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 61, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 53.477.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Boris SCHMIT  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010121919/11.

(100137955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Capio LuxHolding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.846.975,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.206.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Capio LuxHolding S.à.r.l.*  
Signature

Référence de publication: 2010121926/12.

(100137794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Capio LuxTopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.846.975,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.205.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Capio Lux TopHolding S.à.r.l.*  
Signature

Référence de publication: 2010121927/12.

(100137795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Crystal Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.812.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Mr. Paul van Baarle  
*Manager*

Référence de publication: 2010121928/12.

(100137998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Capital Investment Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 36.777.

Les comptes annuels au 10 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121929/10.

(100138022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**BRE/GH II Erfurt I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 124.011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010121924/13.

(100137876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Iron Ore Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 155.320.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of September,  
Before the undersigned Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Christophe Maillard, born on March 7, 1974 at Saint-Quentin, France, and having a professional address at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

**Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is Iron Ore Lux.

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

## Title II - Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

## Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one Type A manager and one Type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one Type A manager and at least one Type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### **Title IV - Shareholder meetings**

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2011.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.



The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning “the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings” are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d’entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

#### **Title VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### *Subscription - Payment*

The 12,500 shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Christophe Maillard, named above, by payment in cash of an amount of EUR 12,500.

Therefore the total amount of EURP 12,500 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Miss Laurence Mazet, born on August 21, 1977 at Mont-Saint-Martin, France, and having a professional address at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as type A manager for an undetermined duration;

2) Mr Christophe Maillard, born on March 7, 1974 at Saint-Quentin, France, and having a professional address at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as type B manager for an undetermined duration;

3) The registered office of the Company shall be established at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier jour du mois de septembre,

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Christophe Maillard, né le 7 mars 1974 à Saint-Quentin, France, et résidant professionnellement à 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les « Statuts ») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée :

#### Titre I<sup>er</sup> - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la « Société »).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est Iron Ore Lux.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### Titre II - Capital - Parts sociales

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

### Titre III - Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de Type A et un gérant de Type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de Type A et au moins un gérant de Type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société, présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

### Titre IV - Assemblée générale des associés

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

#### **Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2011.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant «le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société confie le contrôle de

ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

## **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

### *Souscription - Paiement*

Les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été entièrement souscrites par Christophe Maillard prénommée, par un paiement en numéraire d'un montant de 12.500 EUR;

En conséquence, le montant de 12.500 EUR est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Madame Laurence Mazet, née le 21 août 1977 à Mont-Saint-Martin, en France, et résidant professionnellement à 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé type A gérant pour une période indéterminée; et

2) Monsieur Christophe Maillard, né le 7 mars 1974 à Saint-Quentin, France, et résidant professionnellement 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé type B gérant pour une période indéterminée; et

3) Le siège social de la Société est établi à 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante agissant par leur mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MAILLARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 septembre 2010. Relation: lac/2010/38600. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010121558/395.

(100138023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

## **European W2W Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 495.200,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.445.

Madame Christel Di Marco a informé l'associé unique de la Société ainsi que le conseil de gérance de la Société de sa démission en tant que gérante A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European W2W Participations S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010121940/14.

(100137720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Eastern Progress Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.959.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121943/10.

(100137803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Eastern Progress Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.959.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121944/10.

(100137805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**EAVF Mustang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.614.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010121945/11.

(100138137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Ehoran Kan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.554.

---

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010121946/10.

(100138223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Euro-Gate, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 92.300.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121947/10.

(100138020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---



**Fininfra, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 137.745.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de Fininfra le 18 juin 2010*

Le conseil d'administration de Fininfra a décidé de transférer le siège social de la société du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fininfra*  
Signature

Référence de publication: 2010121950/13.

(100138021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Fininfra Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 967.061,80.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.878.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de Fininfra Participation S.à r.l. le 18 juin 2010*

Le conseil de gérance de Fininfra Participation S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fininfra Participation S.à r.l.*  
Signature

Référence de publication: 2010121951/14.

(100138019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Fortis Lease Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 105.096.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de Fortis Lease Group S.A. en date du 09 juillet 2010*

1. Composition du Conseil d'Administration

Le Président informe le Conseil qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010 Philippe Bismut (adresse professionnelle: Tour Métropole, 46-52 rue d'Arago, F-92823 Puteaux Cedex, France) rendra son mandat d'administrateur. Le Conseil décide de coopter Didier Chappet (adresse professionnelle: Tour Métropole, 46-52 rue d'Arago, F-92823 Puteaux Cedex, France) comme administrateur avec effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait conforme  
Fortis Lease Group S.A.  
Philippe De Vos / Carlo Thill  
*Membre du Comité de Direction / Président*

Référence de publication: 2010121952/19.

(100137818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Fablon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 27, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 24.658.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.  
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.  
10, rue Jean Jacoby  
L-1832 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010121953/14.

(100137742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Farina European Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 31.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121954/10.

(100138017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**KKR Columba Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 155.321.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten on the first of September,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

KKR Columba Two S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.294; and

KKR Columba Three S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.437 (the "Appearing Parties");

appeared before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary") on first September 2010.

The Appearing Parties were represented by Régis Galiotto as their proxy (the "Proxy") pursuant to proxy forms dated thirty August 2010. The proxy forms, signed ne varietur by each of the Appearing Parties and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Parties, represented by the Proxy, have requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Parties, represented by the Proxy:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "KKR Columba Four S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will

remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **3. Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

### **5. Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares each with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **7. Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III. - Management**

### **8. Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**10. Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

**11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**12. Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from the Grand Duchy of Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 In exceptional cases, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV. - General meeting of shareholders****13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter V. - Business year

### 14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI. - Liquidation

### 16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

**17. Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

### *Subscription and Payment for Share Capital*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
KKR Columba Two S.à r.l. . . . . .	824,665 Shares
KKR Columba Three S.à r.l. . . . . .	425,335 Shares
Total . . . . .	<u>1,250,000 Shares</u>

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500). Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

### *Incorporation of the Company*

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name KKR Columba Four S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

### *General Meeting of the Company*

The Appearing Parties, being the holders of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1. Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1.1 Mr Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz, Germany, residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

1.2 Mr Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier, Germany, residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

1.3 Mr Christian Ollig, manager, born on December 8, 1977, Cologne, Germany, residing at 7, Stirling Square, Carlton Gardens, SW1Y5AD London, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

### *Costs and Notarial Deed*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Parties the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Parties, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Parties represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Parties, and the Notary have together signed this deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le premier septembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

KKR Columba Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg dont le siège social est établi à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et dont enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.294; et

KKR Columba Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg dont le siège social est établi à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et dont enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.437 (les "Parties Comparantes");

ont comparu par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"), ce premier septembre 2010.

Les Parties Comparantes sont représentées par Régis Galiotto agissant en qualité de mandataire (le "Mandataire") en vertu de procurations du 30 août 2010. Les procurations, signées "ne varietur" par les Parties Comparantes et le Notaire, demeureront annexées au présent acte et seront enregistrées avec lui.

Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants dont le Notaire a donné lecture aux Parties Comparantes, représentées par le Mandataire:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «KKR Columba Four S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure



provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **3. Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par un million deux cinquante mille (1.250.000) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Titre II. - Gérance

### 8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

### 9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

### 11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### 12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique initiées du Grand Duché de Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Dans des cas exceptionnels, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

## Titre IV. - Assemblée générale des associés

### 13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

## Titre V. - Exercice social

### 14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### 15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## Titre VI. - Liquidation

### 16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. - Loi applicable

**17. Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

### *Souscription et Libération du capital social*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
KKR Columba Two S.à r.l. . . . . .	824.665 Parts Sociales
KKR Columba Three S.à r.l. . . . . .	425.335 Parts Sociales
Total . . . . .	<u>1.250.000 Parts Sociales</u>

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), qui correspond à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

*Constitution de la Société*

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination KKR Columba Four S.à r.l., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

*Assemblée Générale de la Société*

Les Partie Comparantes, étant les détenteurs de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentées par le Mandataire, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1.1 Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, demeurant au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

1.2 Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, demeurant au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

1.3 Christian Ollig, gérant, né le 8 décembre 1977, à Cologne, Allemagne, demeurant au 7, Stirling Square, Carlton Gardens, SW1Y5AD Londres, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

*Frais et Acte Notarié*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les Parties Comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des Parties Comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, le present acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le présent document a été lu aux Parties Comparantes représentées par le Mandataire, connu du Notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom des Parties Comparantes, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 septembre 2010. Relation: lac/2010/38609. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Référence de publication: 2010121578/443.

(100138035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Fegon International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.287.

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010121955/10.

(100138220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Fiduciaire Claude Uhres et Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.

R.C.S. Luxembourg B 51.515.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.  
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.  
10, rue Jean Jacoby  
L-1832 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010121956/14.

(100137737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**FIRST LuxCo 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 113.510.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010121957/11.

(100138154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**FIRST LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 123.453.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010121958/11.

(100138157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 113.509.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010121959/11.

(100138156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Gedeon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.  
R.C.S. Luxembourg B 105.011.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERTS COMPTABLES  
63-65, Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010121962/15.

(100137930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Galabau Mock GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6693 Mertert, 10, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 47.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121960/10.

(100137918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Galabau Mock GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6693 Mertert, 10, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 47.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121961/10.

(100137919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**GP3 Groupe Conseil (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 136.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08.09.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

Signature

Référence de publication: 2010121963/14.

(100137743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Hattrick Lux No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.325.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121965/10.

(100137830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Hattrick Lux No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.324.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121966/10.

(100137832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.



**Hattrick Lux No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 100.327.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121967/10.

(100137834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Hoko Pacific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 7, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 42.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08.09.2010.

Fiduciaire S.à r.l.  
CabexcO  
Centre Helfent  
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange  
Signature

Référence de publication: 2010121968/15.

(100137745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Hurrikan Power Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal  
Gérant

Référence de publication: 2010121969/11.

(100138181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Hurrikan Power Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal  
Gérant

Référence de publication: 2010121970/11.

(100138184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Immobilière Lydia De Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 20, rue Léandre Lacroix.  
R.C.S. Luxembourg B 113.713.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.  
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.  
10, rue Jean Jacoby  
L-1832 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010121971/14.

(100137738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Isola Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 100.326.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121972/10.

(100137837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Immofinanz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 86.809.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121973/10.

(100137904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Pucc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 155.313.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of the month of August.  
Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BC European Capital VIII-1, being a "limited partnership" with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

itself represented by Mrs Christelle Rétif, employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30<sup>th</sup> August, 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Pucc S.à r.l. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Pucc S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in Pucc Investments S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of Pucc Investments S.C.A.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, notes, warrants and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg which may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution

adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

#### **Art. 8. Liability Managers, indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

**Art. 9. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who

serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of December at 11:00 a.m. of each year and for the first time in 2011. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of the month of July of each year and ends on the last day of the month of June of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30<sup>th</sup> June, 2011.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than twenty-five (25) shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC European Capital VIII-1 . . . . .	12,500	€12,500.00.-
Total: . . . . .	12,500	€12,500.00.-

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	6 <sup>th</sup> December, 1970	Poissy (France)
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Company director	10 <sup>th</sup> June, 1974	York (England)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	13 <sup>th</sup> December, 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	8 <sup>th</sup> October, 1973	Liège (Belgium)

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil dix, le trente-et-unième jour du mois d'août,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BC European Capital VIII-1, une "limited partnership", avec siège à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

représentée par CIE Management II LTD, avec siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par Mme Christelle Rétif, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 30 août 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Pucc S.à r.l., qui est constituée par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Pucc S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.



**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir, sous quelque forme que ce soit, une participation dans Pucc Investments S.C.A. et d'agir comme associé commandité et gérant de Pucc Investments S.C.A.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toutes sociétés-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de parts privilégiés, convertibles ou non, de notes, de warrants et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque

gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, ou responsable en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte

du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

**Art. 9. Conflits.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Au cas où, et aussi longtemps que, la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier lundi du mois de décembre à 11h00 du matin lors de chaque année, et pour la première fois en 2011. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2011.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Les opérations de la Société font, si elle compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des associés. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des associés avec ou sans motifs.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
BC European Capital VIII-1 .....	12.500	€12.500,00.-
Total: .....	12.500	€12.500,00.-

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille huit cents Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	6 décembre 1970	Poissy (France)
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Administrateur de sociétés	10 juin 1974	York (Angleterre)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	8 octobre 1973	Liège (Belgique)

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: C. RETIF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 septembre 2010. Relation: lac/2010/38584. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010121644/470.

(100137899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### **Benelux Leading Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Mr. Paul van Baarle

Manager

Référence de publication: 2010121921/12.

(100137996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Orchid Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.782.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2010121984/11.

(100138187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Carbon Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.676.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010121930/12.

(100137785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Patinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.360.

---

Le bilan consolidé de la maison mère de PATINVEST S.A. au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010121994/11.

(100137920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Chemolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000.000,00.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 19.423.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 15 octobre 2009*

Il résulte desdites résolutions que le renouvellement du mandat de Kpmg Audit S.à r.l., 31 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, en tant que commissaire jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 30 juin 2010 est approuvé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Référence de publication: 2010121933/13.

(100138042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Cippus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 145.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010121934/14.

(100137997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 110.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anders Lindbergh.

Référence de publication: 2010121935/10.

(100138150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Helpack S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 31.190.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2010 à 14.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Monsieur Enzo D. BERETTA, demeurant 67, Grosaackers-trasse CH-8041 ZURICH, Monsieur Franco OMARINI demeurant 18 Rudishaldenstrasse CH-8800 THALWIL et Heinz VOGEL demeurant demeurant 20, Luegetenstrasse CH-8840 EINSIEDELN pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes EURAUDIT SARL, Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Extrait sincère et conforme  
Signature  
Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2010122348/17.

(100138057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 106.851.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif, reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 03 septembre 2010.

Francis KESSELER  
Notaire

Référence de publication: 2010121937/13.

(100137844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---



**Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.851.

L'an deux mille dix.

Le douze août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Monsieur Steve Joseph ROSENBLUM, né le 31 janvier 1974 à Paris (France), résidant à F-75016 Paris (France), 47, Avenue Georges Mandel, et

2. Monsieur Jean-Emile Gary ROSENBLUM, né le 31 mai 1978 à Paris (France), résidant à F-75016 Paris (France), 66, Avenue Henri Martin,

dûment représentés par Monsieur Raphaël ROZANSKI, employé privé, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, annexées à un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2010, numéro 887/2010 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "DOTCORP FINANCE S.à r.l.", ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106851, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 768 du 2 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1448 du 23 décembre 2005, et par acte du notaire soussigné du 29 juin 2010, non encore publié au Mémorial C.

Que suivant le prédit acte de Maître Joseph ELVINGER, prénommé, du 14 juin 2005, un article supplémentaire avait été inséré dans les statuts entraînant la renumérotation des articles à partir de l'article 10.

Que les comparants avaient, aux termes de la deuxième résolution du prédit acte du 29 juin 2010 du notaire soussigné, changé la gestion et l'administration de la société en entendant modifier l'article des statuts y relatif.

Que suite à une erreur matérielle, à savoir la non prise en considération de la renumérotation des articles à partir de l'article 10, il avait été déclaré dans le prédit acte du 29 juin 2010 que par cette deuxième résolution l'article 12 des statuts est modifié alors que l'article concerné est l'article 13.

Que suite à cette renumérotation, l'article 10 doit se référer aux articles 20 et 25 au lieu de 19 et 24.

Ceci exposé, les comparants, représentés comme dit ci-avant, demandent acte que

a) la deuxième résolution du prédit acte du 29 juin 2010 est à rectifier comme suit:

*«Deuxième résolution*

Les comparants décident de modifier l'article treize des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B. "»

et b) que la référence aux articles 19 et 24 dans l'article 10 soit remplacée par la référence aux articles 20 et 25.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2010. Relation: EAC/2010/9980. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 03 septembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010121936/56.

(100137841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Dreamlane Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010121938/13.

(100138046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Ducie Street Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.520.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010121939/12.

(100138140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Polar Windows S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.176.

Madame Christel Di Marco a informé l'associé unique de la Société ainsi que le conseil de gérance de la Société de sa démission en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Polar Windows S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121991/14.

(100137728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Jef Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121974/10.

(100138005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Kanlpe S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.102.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121975/10.

(100138218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Eril S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.047.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie à Luxembourg le 20 août 2010 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de:

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,  
- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 04/03/1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9/04/1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16/01/1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

3. Il est mis fin au mandat de commissaire aux comptes de la société FIN-CONTRÔLE SA, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg. En son remplacement est nommé la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122126/34.

(100138951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

---

**Ksar Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010121976/13.

(100137999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**LJMF Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.185.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERTS COMPTABLES  
63-65, Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010121977/15.

(100137972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Pro'J Danse, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 148.328.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010, que le siège social de la Société est transféré du 33, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 233-241 rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.  
*Pour la société*  
M. Pierre PELKES / Mme. Claudia LOSITO  
*Associé / Associée*  
*Gérant Technique / Gérante Administrative*

Référence de publication: 2010121992/16.

(100137826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---

**Securitas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 72.099.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29/05/2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Pissens, né le 18 janvier 1950 à Lembeek, Belgique, domicilié à B-3550 Zolder, Sterrewacht 74, Belgique, est arrivé à son terme. L'Assemblée Générale de la Société décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Pissens.

Luxembourg, le 31 août 2010.  
Pour extrait conforme  
Aimé Lyagre  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010122020/16.

(100137817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

---